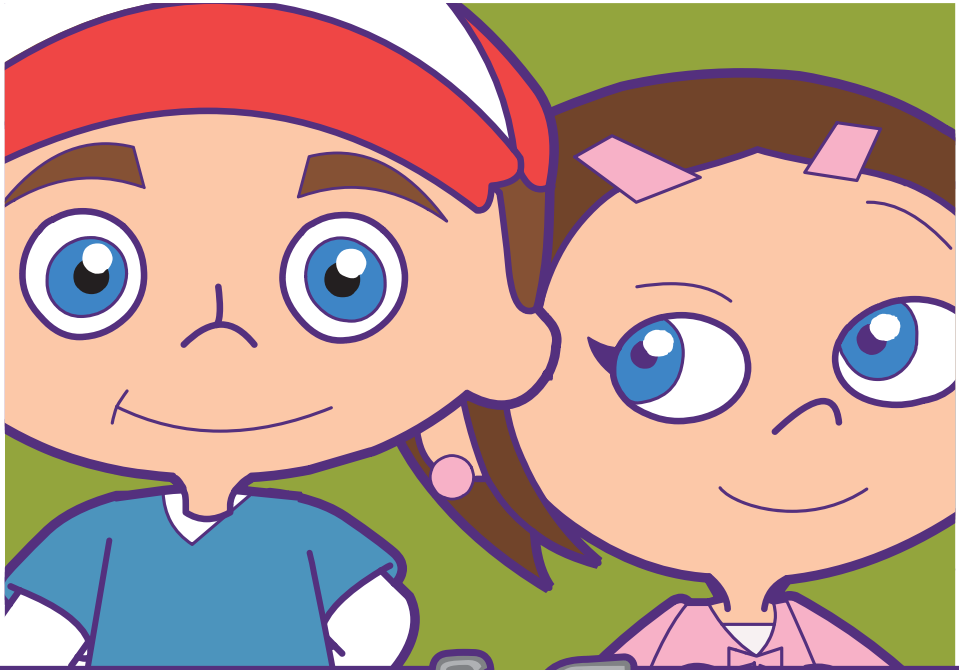

Attachez-le à la vie !

SIÈGE D'APPOINT OU CEINTURE DE SÉCURITÉ?

Le saviez-vous?

Plus de 1300 enfants de neuf ans et moins, passagers d'un véhicule motorisé, sont victimes d'accidents de la route chaque année au Québec.

Le siège d'auto et la ceinture de sécurité sont les meilleurs moyens de protéger votre enfant en cas d'accident, à condition de bien les utiliser et au bon moment.

Québec

Siège d'appoint

Quand?

L'enfant a besoin d'un siège d'appoint quand il pèse plus de 18 kg (40 lb). Il est alors trop grand pour utiliser un siège d'enfant, mais trop petit pour que la ceinture soit utilisée de façon sécuritaire.

Pourquoi?

Le siège d'appoint permet de surélever l'enfant et donc de bien ajuster la ceinture de sécurité, c'est-à-dire au milieu de l'épaule (sur la clavicule) et sur les hanches.

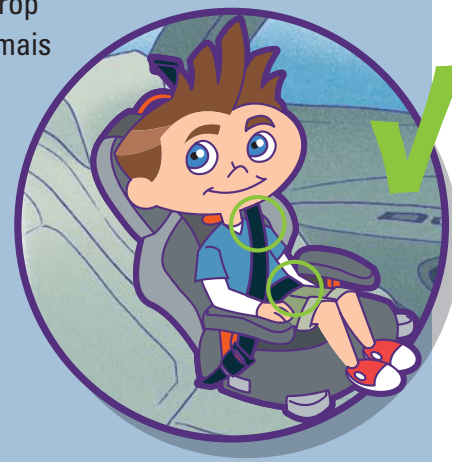

Ceinture de sécurité

Avant d'utiliser la ceinture seule, vous devez vérifier que :

Lorsque l'enfant est assis sur la banquette, il a le dos bien appuyé au dossier et les genoux pliés au bout du siège. Il doit pouvoir maintenir facilement cette position durant tout le trajet.

Lorsque la ceinture est attachée, elle passe au milieu de l'épaule (sur la clavicule) et sur les hanches. Elle ne doit pas s'appuyer près du cou ni sur le ventre.

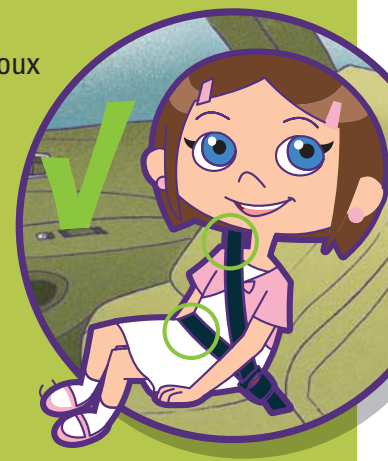

La ceinture… pas trop tôt !

Si l'enfant n'est pas assez grand et que ses jambes ne sont pas assez longues, il aura tendance à se laisser glisser sous la ceinture pour être à l'aise (pour éviter que ses mollets appuient sur le bout du siège). En cas d'accident, il peut alors subir de graves blessures à la colonne vertébrale ou aux organes internes parce que la ceinture s'appuie sur son ventre et non sur ses hanches.

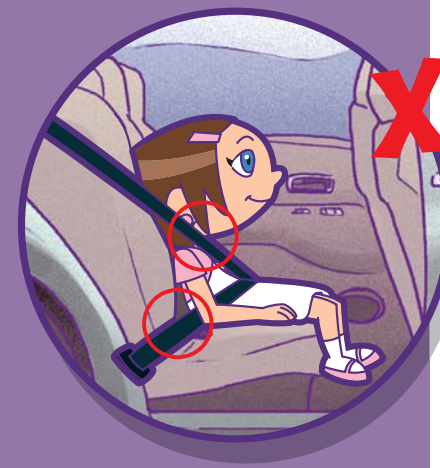

Les os de la clavicule et du bassin sont parmi les plus forts du corps. En cas d'accident, le choc doit être absorbé par ces os, sinon l'enfant peut subir de graves blessures.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'enfant devrait continuer à utiliser un siège d'appoint, même s'il a atteint la taille de 63 cm en position assise.

Le saviez-vous?

Lorsqu'une voiture heurte un obstacle à une vitesse de 50 km/h, la pression exercée multiplie le poids des occupants par 35. Un enfant pesant 18 kg devient donc un boulet de 630 kilos, propulsé contre le siège avant, le pare-brise ou un autre passager!

Des enfants ont été blessés ou tués lors d'une collision parce qu'ils étaient trop petits pour utiliser une ceinture de sécurité. Pour que la ceinture protège bien l'enfant, elle doit être ajustée correctement.

Attention

- La banquette arrière de la voiture est l'endroit le plus sûr pour les enfants de 12 ans et moins. Assis à l'arrière, ils sont le plus loin possible du point d'impact en cas de collision frontale ainsi que des sacs gonflables à l'avant, qui pourraient leur causer des blessures graves ou même mortelles.
- Ne jamais placer la ceinture derrière le dos ni sous le bras de votre enfant. En cas de collision, elle pourrait causer des blessures graves aux organes vitaux du corps comme les poumons ou le cœur.
- Lorsque la ceinture est bouclée, la tension ne doit laisser aucun jeu.
- Les vêtements d'hiver peuvent être trompeurs. Vérifier que les ceintures passent bien sur les hanches et sur la clavicule.

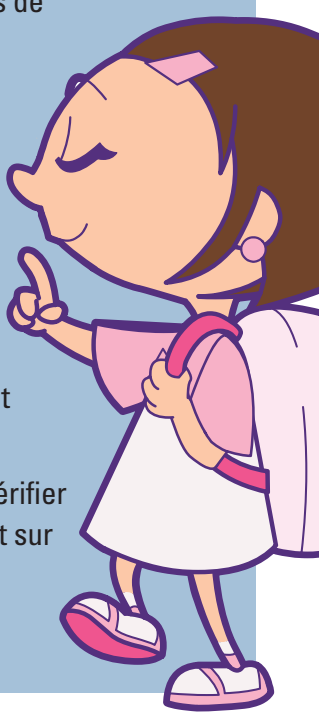

Selon le Code de la sécurité routière

Dans un véhicule en mouvement, les enfants qui mesurent **moins de 63 cm en position assise** (mesurée du siège au sommet du crâne) doivent être installés dans un siège d'auto adapté à leur poids et à leur taille (siège de nouveau-né, siège d'enfant ou siège d'appoint).

Toutefois, les enfants qui mesurent **63 cm ou plus en position assise** devraient être installés dans un siège d'appoint tant qu'ils ne peuvent pas utiliser la ceinture de sécurité seule, de façon sécuritaire.

Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants

Si vous souhaitez vérifier si votre enfant est en sécurité en voiture, prenez rendez-vous chez un des membres du Réseau de votre région. La liste des membres est disponible sur le site Web de la SAAQ au **www.saaq.gouv.qc.ca**, à la rubrique « Prévention des accidents ». Le service est gratuit, par contre certains garages peuvent exiger des frais minimes.

Attachez-le 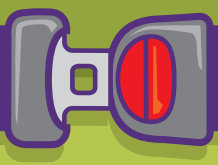 à la vie !

SIÈGE D'APPOINT OU CEINTURE DE SÉCURITÉ?

Pour plus d'information sur les sièges d'auto, visitez le **www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/sieges.**

Société de l'assurance automobile Québec

C4774 (08-10)